

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

**Séance régulière du 6 avril 2021**

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le mardi 6 avril 2021 à 20h48, à huis clos enregistrée, considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

**Sont présents à cette rencontre à huis clos :**

|          |                      |                      |
|----------|----------------------|----------------------|
| Madame   | Christianne Cloutier | Mairesse remplaçante |
| Monsieur | Michel Dénommmé      | Conseiller           |
| Monsieur | Serge Lafontaine     | Conseiller           |
| Monsieur | Claude Desjardins    | Conseiller           |
| Monsieur | Ward O'Connor        | Conseiller           |
| Monsieur | Sébastien Emond      | Conseiller           |

**Absent :**

Monsieur Alain Fortin, Maire

Madame Christianne Cloutier, mairesse remplaçante, préside l'assemblée et madame Mélissa Morin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2021-04-900**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 10 mars 2021 le décret numéro 489-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 3 mai 2021;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2021-019 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public;

**CONSIDÉRANT** que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans la présence du public;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Dénommmé d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et la directrice générale par intérim puissent y participer en personne selon le respect des règles de distanciation sociale.

Sous la présidence de madame Christianne Cloutier, mairesse remplaçante, la séance ordinaire est par conséquent ouverte à 20h48, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-901**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Dénomme et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-902**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 1<sup>er</sup> MARS 2021, DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 18 MARS, 22 MARS ET 29 MARS 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> Mars, 18 Mars, 22 Mars et 29 Mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-903**

**ADOPTION DES COMPTES AU 29 MARS 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'adopter les rapports suivants, et ce, pour la période jusqu'au 29 mars 2021;

|   |                           |
|---|---------------------------|
| <b>Comptes payés Caisse Desjardins</b><br>Période de mars (chèques 464 à 489)                 | 68 984.86\$               |
| <b>Comptes à payer</b><br>Liste suggérée des paiements<br>Période de mars (chèques 490 à 506) | 42 971.66\$               |
| <b>Liste des salaires nets et frais de déplacement</b><br>(27 février au 20 mars 2021)        | 27 503.02\$               |
| <b>Paiements par virements bancaires</b><br>Prélèvements automatiques<br>Virements bancaires  | 6 028.23\$<br>31 084.75\$ |
| Chèque annulé   | 0                         |

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-904**

**FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉE NO. 13-0018**

**CONSIDÉRANT**

**QUE** le délai de probation de l'employée est déjà passé et que l'employée remplit ses tâches de façon plus que satisfaisante;

**CONSIDÉRANT** **QUE** l'employée a été embauchée comme secrétaire/réceptionniste et a eu une promotion pour Directrice générale adjointe;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de mettre fin à la période de probation de l'employée no. 13-0018.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-905**

**AUTORISATION A LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE FAIRE DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE AINSI QU'UNE MODIFICATION DU SALAIRE**

**CONSIDÉRANT** **QU'**il y a un manque de personnel du bureau présentement à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** **QUE** madame Natasha Wacquiez prolonge son retour au travail pour début mai 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond d'autoriser que madame Mélissa Morin puisse faire du temps supplémentaire. Ce temps supplémentaire sera autorisé jusqu'à ce que madame Natasha Wacquiez occupe le poste de directrice générale à son retour d'absence prolongée. Le salaire lors dudit remplacement sera donc ajusté rétroactivement en date du 22 février 2021. Madame Mélissa Morin pourra également demander aux employés en place d'effectuer du temps supplémentaire lorsque requis.

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-906**

**CLICSÉCUR – MODIFICATION DES AUTORISATIONS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Dénomme et il est résolu que la directrice générale madame Natacha Wacquiez et la directrice générale adjointe, madame Mélissa Morin soient autorisées :

- À gérer l'inscription de la municipalité à clicSÉCUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts;
- D'accepter que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

**En conséquence**, les membres du conseil de la Municipalité de Montcerf-Lytton apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-907**

**APPUI À LA VILLE DE MANIWAKI-PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) a été mis en place par le gouvernement du Canada et que par l'Entente bilatérale intégrée (EBI) conclue avec le gouvernement du Québec, la responsabilité de la mise en place du sous-volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives a été confiée au ministère de l'Éducation;

**CONSIDÉRANT QUE** le PAFIRS, avec une enveloppe fédérale-provinciale disponible de seulement 294 M\$, visait à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives récréatives;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Maniwaki a déposé une demande dans le cadre de ce programme pour la réalisation de la phase III de la rénovation du Centre Sportif Gino-Odjick et que cette dernière, même avec l'appui du député de Gatineau monsieur Robert Bussières, a été refusée en raison d'un manque de fonds disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des objectifs principaux du PAFIRS était de soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes reçues dans le cadre de ce programme ont largement dépassé l'enveloppe fédérale-provinciale consentie de 294 M\$, qui de toute évidence, était insuffisante;

**CONSIDÉRANT QU'**une reconduction de ce programme s'impose afin d'en permettre l'accès pour la réalisation de projets à plus de municipalités et d'organismes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme, s'il est reconduit, deviendra, sans aucun doute, un moteur important de la relance économique de la région;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu

- de demander aux instances gouvernementales concernées de reconduire ce programme et d'en bonifier l'enveloppe budgétaire accordée afin de répondre à la demande et ainsi permettre à plus de municipalités et d'organismes d'en bénéficier;
- de demander l'appui de monsieur Robert Bussières, député de Gatineau et de monsieur William Amos, député de Pontiac, de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de toutes les municipalités Val-Gatinoises.

**2021-04-908**

**AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE BÉNÉFICIER DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA POUR DES PRÉVENTIONS D'INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** **QUE** le directeur du service de sécurité incendie de Blue Sea à une formation collégiale pour l'obtention de l'attestation en prévention incendie;

**CONSIDÉRANT** **QUE** le directeur est habilité à faire les inspections des bâtiments à risques élevés ou très élevés dans la région;

**CONSIDÉRANT** **QUE** nous avons besoin d'une inspection de nos bâtiments;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins et résolu que la direction générale pourra bénéficier des services de prévention d'incendie pour une inspection des bâtiments municipaux.

**QUE** le conseil accepte le taux horaire à 33,50\$/heure, avec un minimum de 3 heures pour une visite;

**QUE** des frais de déplacement de 0,53\$ du kilomètre soit facturés;

**QUE** des frais de repas sera facturé si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-909**

**APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU- MAINTIEN DE LA BASE PRINCIPALE DE LA SOPFEU SUR LE TERRITOIRE SANS MODIFICATION DE SES EFFECTIFS**

**CONSIDÉRANT** **QUE** la publication récente de l'indice de vitalité économique par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle classe la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau 102e sur 104 MRC au Québec;

**CONSIDÉRANT** **QUE** pour concevoir cet indice, trois indicateurs sont pris en compte, notamment le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans);

**CONSIDÉRANT** **QUE** la MRC travaille en collaboration avec les employeurs de la région pour tenter de maintenir en place le plus de travailleurs possibles, particulièrement en contexte de pandémie, mais également afin de réussir à contrer ce faible indice de vitalité;

**CONSIDÉRANT** **QUE** parmi les employeurs importants de la région, la MRC peut compter sur la présence d'une base principale de la SOPFEU sur le territoire Val-Gatinois, laquelle embauche de nombreux employés représentant une masse salariale de plus de 4 millions de dollars;

**CONSIDÉRANT** **QU'**outre les emplois créés, la présence de cette base principale est également profitable pour de nombreuses entreprises de la région en raison des achats et services effectués pour son fonctionnement

- CONSIDÉRANT** **QUE** les infrastructures de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM), situées aux abords de la SOPFEU, permettent à cette base principale d'être optimale pour la réalisation des responsabilités qui lui sont dévolues et que les statistiques opérationnelles démontrent le grand niveau d'activités annuelles s'y déroulant;
- CONSIDÉRANT** **QUE** la récente décision du conseil d'administration de la SOPFEU de revoir sa structure organisationnelle, en retirant le titre de base principale de la SOPFEU à Maniwaki et en transférant la direction de cette base à Val-d'Or;
- CONSIDÉRANT** **QUE** la densité en zone urbaine et semi-urbaine du secteur sud du territoire desservi par la base de Maniwaki et que cette proximité est nécessaire à la protection des personnes et des biens matériels;
- CONSIDÉRANT** **QU'**une partie de l'ouest du Québec, la réserve faunique La Vérendrye vers le sud du réservoir Gouin ainsi que le territoire des Laurentides sont couverts à 30% par la base de Maniwaki, comparativement à 18% pour la base de Val-d'Or;
- CONSIDÉRANT** **LE** peu d'informations obtenues du conseil d'administration à ce jour, mise à part qu'il n'y aurait pas, pour le moment, de changement au fonctionnement interne, ce qui est cependant mis en doute par plusieurs acteurs concernés par le dossier;
- CONSIDÉRANT** **LES** demandes antérieures maintes fois adressées par les représentants politiques de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour le maintien d'une base principale de la SOPFEU sur son territoire;
- CONSIDÉRANT** **LA** volonté du conseil municipale et l'engagement des élus, de la population, de la communauté d'affaires de la MRC et de l'affiliation du syndicat Unifor principale est également profitable pour de nombreuses entreprises de la région en raison des achats et services effectués pour son fonctionnement à se mobiliser pour éviter toute restructuration qui viendrait abolir ou prévoir la relocalisation de postes actuellement établis à Maniwaki et pour, encore une fois, réitérer que la base principale et toutes ses activités doivent demeurer en sol Val-Gatinois;
- CONSIDÉRANT** L'engagement du premier ministre François Legault, à l'occasion d'une rencontre tenue le 3 juillet 2020 en Outaouais, à poursuivre le travail de décentralisation des services vers les régions rurales;
- CONSIDÉRANT** **LA** réponse négative adressée au Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau suite à l'adoption de la résolution 2017-R-AG147, demandant qu'un siège puisse être réservé à un représentant de la MRC au conseil d'administration de la SOPFEU;
- CONSIDÉRANT** **LA** mise en place d'un comité d'urgence MRCVG et la recommandation d'octroi de mandat à la préfète pour réaliser toutes les actions nécessaires auprès des autorités compétentes dans ce dossier.

**CONSIDÉRANT** LA recommandation et la position unanime des membres du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ce dossier.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu

- **De demander** au conseil d'administration de la SOPFEU de maintenir le statut de base principale à Maniwaki et de conserver toutes les activités qui y sont actuellement réalisées, sans modification de ses activités ni abolition et/ou relocalisation de postes;
- **De demander** à nouveau qu'un poste soit réservé pour un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la SOPFEU;
- **De demander** au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs monsieur Pierre Dufour, d'intervenir afin d'empêcher tous changements à la structure qui viendraient impacter le statut actuel de la base principale de la SOPFEU à Maniwaki;
- **De mandater** la préfète, madame Chantal Lamarche, pour réaliser toutes les actions et faire toutes les représentations nécessaires auprès des autorités concernées dans ce dossier et de procéder à la création d'un comité d'urgence pour l'accompagner dans ce mandat;
- **De transmettre** copie de la présente résolution à monsieur François Legault, premier ministre, ainsi qu'à monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais et à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau;
- **De transmettre** copie de la présente résolution pour appui aux municipalités locales de la MRCVG, aux MRC de l'Outaouais, à la Ville de Gatineau, à la MRC Antoine-Labelle, à la Chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau, au Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg, au conseil d'administration de la RIAM, à la Conférence des préfets de l'Outaouais ainsi qu'aux députés de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-910**

**APPUI À LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU POUR LE MAINTIEN DE LA SOPFEU – DEMANDE DE DON**

**CONSIDÉRANT** LA demande de don de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour maintien de la SOPFEU;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'octroyer un don de 100\$ à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-911**

**AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'EMBAUCHE DE MONSIEUR PIERRE GAUTHIER, DE TRANSPORT GAUTHIER ET FILLES À OCTROYER LES TRAVAUX POUR LE CHEMIN LYTTON**

**CONSIDÉRANT** QUE la municipalité doit faire les travaux le plus rapidement possible vue la subvention;

**CONSIDÉRANT** QUE monsieur Gauthier peut le faire rapidement;

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolue d'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche de transport Gauthier et filles pour octroyer les travaux pour le chemin Lytton.

**2021-04-912**

**AUTORISATION DE RECHERCHE DE PRIX ET D'OCTROI DU CONTRAT DE FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMINS**

**CONSIDÉRANT** QU'il y a lieu d'octroyer le contrat de fauchage des abords de routes durant la saison estivale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'autoriser la direction générale à effectuer une recherche de prix sur invitation et à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-913**

**AUTORISATION DE RECHERCHE DE PRIX ET D'OCTROI DU CONTRAT DE BALAI MÉCANIQUE POUR LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** QU'il y a lieu de faire passer le balai mécanique dans la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser la direction générale à effectuer une recherche de prix sur invitation et à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-914**

**AUTORISATION D'ACHAT DE SABLE ET GRAVIER POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES CHEMINS**

**CONSIDÉRANT** QUE la municipalité aura de nombreux travaux d'entretien de chemins à faire cet été et aura besoin de sable et de gravier pour les travaux de rechargement de chemins;

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser la direction générale à effectuer une recherche de prix sur invitation et à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-915**

**RECHERCHE DE PRIX ET AUTORISATION ACHAT SABLE D'HIVER**

**CONSIDÉRANT** QUE la municipalité doit procéder à l'achat de son sable pour le sablage des chemins pour la période hivernale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'autoriser la direction générale à effectuer une recherche de prix sur invitation et à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-916**

**AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2024**

**CONSIDÉRANT** QUE le programme d'aide à la voirie locale octroi des subventions;



**CONSIDÉRANT** QUE la municipalité aimerait se prévaloir de cette subvention;

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité à des chemins multiples sur son territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'autoriser à la direction générale à déposer une demande d'aide financière pour le programme d'Aide à la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-917**

**AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE DÉPOSER UNE DEMANDE POUR LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE PRIMADA**

**CONSIDÉRANT** QUE le programme est ouvert jusqu'au 9 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** QUE la municipalité aimerait se prévaloir de cette subvention;

**CONSIDÉRANT** QUE la municipalité a pris connaissance du Guide de programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**CONSIDÉRANT** QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**CONSIDÉRANT** QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser à la direction générale à déposer une demande d'aide financière pour le programme d'infrastructure PRIMADA.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-918**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins de procéder à la levée de l'assemblée à 20h59.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Madame Christianne Cloutier  
Mairesse remplaçante

\_\_\_\_\_  
Mme Mélissa Morin,  
Directrice générale adjointe

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je soussignée, Mélissa Morin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour effectuer les dépenses précitées.*

\_\_\_\_\_  
Mélissa Morin  
Directrice générale adjointe